



2024/

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIS ORANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉLIBÉRATION N°2024/COM10

**Objet : Budget Primitif Annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile
(SSIAD) Exercice -2024**

Séance du lundi 4 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 4 mars, à quatorze heures.
Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué à l'hôtel de Ville, sous
la présidence de Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation : jeudi 15 février 2024

Nombre de
membres

En exercice : 13

Présents à la
séance : 8

Votants : 9

*Arrivée à 14h35 au
cours de la
présentation du point
n°3

Étaient présent.e.s Mesdames et Messieurs :

Josiane BERREBI, Ange MARTINEZ, FRANCIS Gisèle*,
Siegfried VAN WAERBEKE, Marcus M'BOUDOU, Serge
MERCIECA, Sandakichenin DJANARTHANY, Bernard
CASSAIGNE

Absent.e.s / excusé.e.s :

Stéphane RAFFALLI Michèle LAPLAZA Denise
POEZEVARA, Danielle DESRONDAUX

Absent.e.s représenté.e.s :

Daniel DOUCHET par Siegfried Van WAERBEKE

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice
et peuvent délibérer valablement, en exécution de
l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du
Code de l'Action Sociale et des Familles.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr



CCAS
de Ris-Orangis
Conseil d'Administration
du 4 mars 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/COM10

OBJET : Budget Primitif Annexe du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) de Ris-Orangis-exercice 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SUR proposition de **Monsieur Stéphane RAFFALLI** Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

VU les articles L 123-4 à L123-9 et R 123-1 à R 123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires du CCAS pour l'année 2024, en date du 29 janvier 2024,

APRES DELIBERATION

Approuve l'équilibre budgétaire du Budget Primitif annexe 2024 du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **527 000 €**

Groupe I « Dépenses afférentes à l'exploitation courante » **59 000 €**

VOTE PAR GROUPE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Groupe II « Dépenses afférentes au personnel » **449 000 €**

VOTE PAR GROUPE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Groupe III « Dépenses afférentes à la structure » **19 000 €**

VOTE PAR GROUPE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT **527 000 €**

VOTE PAR GROUPE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT **7 527,56 €**

Compte 21 « Immobilisations Corporelles » **7 527,56 €**

VOTE PAR GROUPE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT **7 527,56 €**

Compte 001 « Résultat d'investissement reporté » **7 474,76 €**
Compte 28 « Amortissement des immobilisations » **52,80 €**

VOTE PAR GROUPE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président certifie sous
sa responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

Pour expédition conforme

Stéphane RAFFALLI

Président du CCAS

Maire de Ris-Orangis

Conseiller départemental de l'Essonne



